

Dossier suivi par :
DESNOE Martine

Tél : 02 99 29 75 46
email : martine.desnoe@st-
jacques.fr

Référence : DA 35281 22
M0044
Décision n° 2022.041

MARIE-JEANNE SERANDOUR-HUON

1, rue de la Terre de Feu
35760 SAINT-GREGOIRE

Le 1^{er} août 2022

RENONCIATION À L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

En réponse à la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée en mairie de SAINT JACQUES DE LA LANDE le 01/08/2022 relative au bien désigné ci-après :

Concernant : Bâti sur terrain propre
Adresse : 35 Rue de la Pommerais à SAINT JACQUES DE LA LANDE
Références Cadastres : AM0077
Prix envisagé : 380000,00 €

La commune de SAINT JACQUES DE LA LANDE renonce à l'exercice du droit de préemption.

Pour la Maire et par délégation conformément
à l'arrêté n° 2022.615 en date du 4 juillet 2022,

Loïc RAVAUDET

Adjoint en charge des Finances – Achats Publics



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : /

Publié sur le site de la Ville le : 04/08/22

Par le service affaires générales

St-Jacques